

Communiqué de presse

Les sacrifices des milieux économiques et immobiliers doivent être porteurs de succès !

Le 27 mars, le Grand Conseil a ficelé le paquet des réformes fiscales PP et PM, qui entreront en vigueur en 2020. Parties prenantes de ces réformes, les milieux économiques et immobiliers jugent prioritaire que Neuchâtel conserve sa longueur d'avance en fiscalité des personnes morales (PM), comble une partie de son retard au niveau de la fiscalité des personnes physiques (PP) et gagne en attractivité résidentielle. Le contrat-formation et l'élargissement de l'assiette fiscale pour l'impôt foncier constituent des sources de financement de ce nouveau régime financier et doivent inciter l'Etat à faire la promotion active de ses fiscalités. Ces nouvelles contributions financières consenties par les milieux économiques et immobiliers représentent des impulsions qui doivent impérativement être accompagnées par d'autres réformes. Le contrat-formation doit mobiliser l'Etat et les employeurs, afin que la part dudit contrat redistribuée à la formation professionnelle organisée par l'Etat ne se limite qu'à 5 ans. Sinon, l'exercice n'aura débouché que sur des transferts de fiscalité et n'aura servi à rien !

Les atouts de la nouvelle réforme

« J'espère vraiment qu'avec ce paquet Neuchâtel gagnera en attractivité résidentielle ! », déclare d'emblée Alain Marietta, Président de la CNCI. Il complète : « Nous nous réjouissons de certaines options prises par le Grand Conseil : fiscalité des personnes morales compétitive, imposition partielle des dividendes à 60%, réductions de la valeur locative et moratoire de 5 ans pour tout nouveau prélèvement sur la masse salariale. ». Guillaume Wildhaber, Président de la CIN, ajoute que la réforme PP permet de gommer une incohérence : « Désormais, un ancien propriétaire qui voudrait revenir s'installer dans le canton, n'aura plus à payer des lods de 3.3%, mais de 2.2%. C'est cohérent par rapport à la volonté de vouloir attirer des Neuchâtois qui auraient quitté le canton. ». Lionel Capelli, Directeur de la FER Neuchâtel, regrette que les Autorités n'aient pas voulu jouer la carte de l'attractivité à fond : « Le taux maximum d'imposition connaît plusieurs paliers entre CHF 200'000.- et CHF 400'000.-. Proposer un taux maximal de 13.5% aurait été plus facile à communiquer et n'aurait pas coûté cher. C'est le prix du consensus politique. Il faut voir le verre à moitié plein. ». Jean-Claude Baudoin, Président de l'UNAM, relève l'importance d'un compromis réussi entre les partis au gouvernement, lequel augure une posture politique bénéfique pour le canton.

Efforts consentis par les milieux économiques et immobiliers

Guillaume Wildhaber regrette que les réformes soient essentiellement financées par de nouvelles taxes, comme l'élargissement de l'assiette pour l'impôt foncier qui rapportera jusqu'à CHF 28 millions de nouvelles recettes fiscales. Il complète : « Cette compensation permet en contrepartie de réduire la valeur locative qui touche 32% des Neuchâtois et, espérons-le, de remettre le canton sur les bons rails. ». Olivier Haussener, Président de la FNE, estime que le contrat-formation renchérit le coût du travail dans le Canton de Neuchâtel, ce qui portera

forcément atteinte à la compétitivité de ses entreprises. Il précise : « Nos autorités font le choix de taxer le travail plutôt que le fruit du travail ! Afin que ce sacrifice ne soit pas vain, le Conseil d'Etat doit maintenant travailler de concert avec les associations professionnelles et adapter ses structures pour que le transfert de la formation professionnelle à plein temps à la formation professionnelle en mode dual se concrétise sur le terrain. Si tel n'est pas le cas, le contrat-formation ratera alors sa cible et constituera bel et bien un impôt déguisé 100% à charge des entreprises. ».

Amers, les milieux économiques déplorent qu'une majorité du Grand Conseil ait refusé un cinquième siège aux représentants des employeurs privés dans le conseil de gestion du fonds d'encouragement à la formation professionnelle en mode dual. « Le Conseil d'Etat a expliqué que 16% de la masse salariale totale neuchâtoise provenait des organisations et des entreprises du secteur public. C'eût été logique d'avoir les représentants des employeurs privés majoritaires dans ce conseil de gestion. », développe Olivier Haussener. Jean-Claude Baudoin rebondit sur ces propos : « Les efforts consentis dans ce dossier par les milieux économiques et immobiliers doivent inspirer l'Etat, les communes et toutes les institutions paraétatiques dans leur détermination à se restructurer. Les acteurs de l'économie, que nous défendons, ne pourront pas toujours et systématiquement passer à la caisse pour financer les baisses d'impôts. ».

Maintenant, vendons ces réformes !

Philippe Lebet, Président de l'AIP, en déduit que la réforme fiscale PM reste très attractive et que la réforme fiscale PP permet de rattraper une partie du retard sur les cantons voisins. Il demande maintenant au canton de vendre activement ses réformes, d'attirer de nouvelles entreprises dont les activités compléteraient celles des entreprises existantes. Philippe Lebet espère aussi que le Canton parvienne à attirer de bons contribuables. Alain Marietta précise : « Des contribuables qui rapportent plus qu'ils ne coûtent ! Pour stopper l'hémorragie démographique et inverser la tendance, le canton doit mandater des « Stéphane Plaza » qui vendent avec succès les forces et opportunités de notre canton AUX BONNES CIBLES ! ».

Neuchâtel, le 27 mars 2019